

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2**

**RAPPORT D’ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE**

**DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025**

**ADOPTÉ LE 9 JUILLET 2025**

**RÉSOLUTION NO C.M. 25-07-255**

Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 vient prendre le relai du Fonds de développement des territoires (FDT) afin de poursuivre le soutien des MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce Fonds découle d’une entente entre le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse, laquelle entente a été signée par la ministre, Mme Andrée Laforest, le 24 mars 2020.

Au cours du 1er trimestre de l’année 2025, la MRC de Bellechasse a terminé l’engagement des sommes confiées par le MAMH pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2025. L’ensemble des sommes confiées seront dépensées au 31 mars 2026 et ce, pour réaliser les objets suivants :

1. La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l’aménagement et du développement de son territoire;
2. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental technologique ou autre);
3. La promotion de l’entrepreneuriat, le soutien à l’entrepreneuriat et à l’entreprise;
4. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
5. L’établissement, le financement et la mise en œuvre d’ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
6. Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu’il aura défini à cette fin.

La MRC de Bellechasse est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, le Conseil de la MRC a adopté :

* La Politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021 à 2024-2025 entérinée par la résolution noC.M. 25-03-083 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025;
* Les priorités annuelles d’intervention 2025 entérinées par la résolution noC.M. 25‑03-081 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025;
* La politique d’investissement qui a été mise à jour le 3 février 2023 par Développement économique Bellechasse et entérinée par la résolution no C.M. 25‑03-084 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025.

Tous ces documents sont disponibles à l’adresse suivante sous l’onglet développement :

<https://www.bellechasse.ca/fr/mrc/administration/nos-politiques/>

Le présent rapport couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

**FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

**Réalisation de projets structurants**

Grâce aux aides financières octroyées par le ministère, la MRC a soutenu dix (10) projets qui ont reçu un déboursé pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025.

Ces projets permettent de donner suite aux quatre (4) priorités d’intervention qui ont été adoptées par le Conseil de la MRC, soit :

**Priorité 1 – Accélération du développement économique**

* Développer le récréotourisme
* Soutenir les secteurs manufacturier et commercial
* Réaliser des projets de développement en agriculture, acériculture et foresterie
* Favoriser l’entrepreneuriat privé et collectif

***Projet ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Titre du projet** | **Nom du bénéficiaire** | **Contribution FRR** | **Coût du projet** |
| Entente sectorielle en bioalimentaire | TACA | 9 270$ | 2 656 027$ |

**Priorité 2 – Attraction et rétention de la population**

* Poursuivre les mesures favorisant la qualité de vie
* Favoriser l’accessibilité aux infrastructures et aux services
* Améliorer la mobilité sur le territoire
* Bonifier les communications sans fil

***Projets ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Titre du projet** | **Nom du bénéficiaire** | **Contribution FRR** | **Coût du projet** |
| Lutte à la berce du Caucase | Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud | 18 484$ | 55 453$ |
| Ajout d’un module de jeu au Parc des chutes | Municipalité d’Armagh | 11 028$ | 11 028$ |
| Amélioration des sentiers et du potager au Parc des chutes | Municipalité d’Armagh | 16 576 $ | 16 576$ |
| Reconstruction des escaliers au Parc des chutes | Municipalité d’Armagh | 21 000$ | 21 000$ |
| Offre culturelle | Maison de la Culture | 20 000$ | 100 000$ |
| Parcours d’hébertisme au Parc des chutes | Municipalité d’Armagh | 20 989$ | 20 989$ |
| Réaménagement de la salle communautaire | Municipalité de Saint-Charles | 14 242$ | 14 242$ |
| Rénovation des chambres des joueurs à l’aréna | Municipalité de Saint-Henri | 67 732$ | 67 732$ |
| **TOTAL** |  | **190 051$** |  |

**Priorité 3 – Rayonnement de la MRC de Bellechasse et de son territoire**

* Développer l’image de marque de Bellechasse et structurer les actions de communication
* Promouvoir le territoire et mettre en œuvre les actions de communications

***Aucun Projet n’a reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 :***

**Priorité 4 – Développement de l’organisation**

* Optimiser l’offre de service de la MRC
* Informer sur les mécanismes de gouvernance
* Assurer l’attraction et la rétention des ressources humaines

***Projet ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Titre du projet** | **Nom du bénéficiaire** | **Contribution FRR** | **Coût du projet** |
| Embauche d’un agent en patrimoine immobilier | MRC de Bellechasse | 26 334$ | 196 890$ |

**Établissement, financement et mise en œuvre d’ententes sectorielles**

**La MRC de Bellechasse a soutenu :**

* L’entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2024-2028. La MRC contribue pour un montant de 40 021 $ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l’entente.
* L’entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière- Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2019-2025. La MRC contribue pour un montant de 15 000$ via les autres Fonds de la MRC et siège sur le comité directeur de l’entente.
* L’entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2022-2025. La MRC contribue pour un montant de 10 000 $ via son entente culturelle et pour un montant de 13 000 $ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l’entente.
* L’entente sectorielle de développement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2024-2028. La MRC contribue pour un montant total de 4 000$ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l’entente.
* L’entente sectorielle de développement portant sur l’information, la sensibilisation et l’éducation en gestion de matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2022-2025. La MRC contribue pour un montant de 9 630 $ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l’entente.
* L’entente relative à la mise en place du projet Signature Innovation de la MRC dans le cadre du FRR-Volet 3 – La Cycloroute, porte d’entrée de l’expérience récréotouristique de Bellechasse. La MRC contribue pour un montant total de 256 527$ via le FRR-Volet 2 et siège sur le Comité directeur de l’entente.

**CONCLUSION**

Pour la MRC de Bellechasse, le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 a soutenu le dynamisme du milieu par l’offre de biens et de services qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

Ce qui est apprécié de ce Fonds, c’est qu’il permet au Conseil de la MRC de le partager en fonction de ses priorités et des besoins de la collectivité en plus d’être en lien avec les diverses planifications du territoire.

Le FRR est un Fonds qui est simple et souple à gérer tout en assurant l’impartialité du Conseil dans ses choix. Il donne à la MRC les moyens financiers de réaliser ses nouvelles responsabilités en matière de développement.

Le développement de Bellechasse est notre responsabilité à tous, et c’est en travaillant tous ensemble de façon concertée grâce à une vision commune, que nous pouvons y parvenir.



Anick Beaudoin

Directrice générale et greffière-trésorière

Le 9 juillet 2025